

Note d'information 2018/2019

Nous vous informons en préambule que désormais, l'utilisation du téléphone portable est interdite au collège selon : [LOI n° 2018-698 du 3 août 2018](#). Cette mesure vise à sensibiliser les élèves à l'utilisation raisonnée des outils numériques et à leur faire pleinement bénéficier de la richesse de la vie collective.

1) Evolutions des programmes et des pratiques pédagogiques

Nous entrons dans la troisième année de mise en œuvre de la réforme du collège. Pour rappel, elle a été le stimulus pour réfléchir à une pédagogie de projet, à une pédagogie de cycle, à une mise en activité individuelle et collective de l'élève, à une différenciation pédagogique, ou encore, à des évaluations par compétences...

L'organisation d'une progression par cycle est clairement affirmée dans les programmes : nous préconisons de formaliser par écrit les progressions de cycle (cycle 3 et 4) retenues dans les collèges que nous analyserons avec intérêt lors de nos visites.

Il vous appartient de continuer à mettre en œuvre au sein de vos classes toutes les formes de démarches (démarche d'investigation, de résolution de problème, de projet, etc.) qui contribuent au développement du potentiel de chaque élève en le mettant en activité au sein de petits groupes. Les scénarii d'apprentissage seront centrés sur des questions de la vie courante qui font sens pour les élèves.

La Physique-Chimie fait partie intégrante de l'enseignement de Sciences et Technologie en classe de sixième, dernière année du cycle 3. Nous vous invitons à y prendre toute votre place, pour donner aux élèves une vision globale et cohérente du monde dans lequel ils vivent.

Au cycle 4, les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) poursuivent cette ambition et sont aussi l'occasion de mettre en œuvre des projets motivants pour les élèves.

Nous vous invitons à vous approprier quelques ressources pédagogiques et didactiques en fonction des projets menés :

Pour le cycle 3 : <http://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3.html>

Pour le cycle 4 : <http://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4.html>

<http://spc.ac-amiens.fr/633-cycle-4-ressources-academiques.html>

<http://eduscol.education.fr/cid108061/epi-mise-en-oeuvre.html>

Depuis l'automne 2017, le dispositif « Devoirs faits » est proposé aux collégiens volontaires, avec une incitation en direction de ceux qui rencontrent des difficultés. Avec quatre heures par semaine, ce dispositif s'appuie sur une réflexion spécifique au sein des équipes pédagogiques pour aider les élèves dans leur travail personnel.

Nous vous encourageons à assister à une ou plusieurs séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment vos élèves travaillent ou comprennent, si vous n'intervenez pas dans ce dispositif. Ces séances d'observations enrichiront votre réflexion sur vos pratiques pédagogiques.

<http://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-temps-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>

Afin d'assurer une **meilleure continuité entre le collège et le lycée**, nous recommandons aux enseignants du lycée de s'approprier les nouveaux enjeux et les nouvelles modalités de l'enseignement de la physique-chimie au collège.

Comme au collège, la diversité des démarches pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des enseignements doit permettre à chaque élève de poursuivre l'acquisition des compétences de la démarche scientifique. Dans cet objectif, il est largement préconisé de mettre les élèves en activité en classe, en favorisant le travail en groupes autour de problématiques contextualisées issues de la vie courante.

Depuis l'an passé, les **aménagement du programme de la classe de seconde** favorisent la continuité pédagogique avec les enseignements du cycle 4 au collège :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/18/95/5/ensel512_physique_757955.pdf.

L'Éducation au Développement Durable (EDD) est inscrite dans les nouveaux programmes d'enseignement, ainsi que dans les projets pédagogiques des établissements. Nous vous encourageons à sensibiliser vos élèves au quotidien aux problématiques, aux démarches et aux contraintes du Développement Durable à travers la mise en œuvre de démarches participatives

De nombreuses ressources sont disponibles sur le portail Eduscol pour enrichir vos stratégies d'enseignement. Nous vous engageons à consulter, en particulier les documents nationaux produits par le **groupe de Recherche et d'Innovation dans l'Enseignement de Sciences Physiques (GRIESP)**

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/regard-sur-lenseignement-de-physique-chimie/evolution-de-lenseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie.html>

Le document qui porte sur "**l'analyse des évaluations**" donne des outils pour porter un regard réflexif sur les évaluations en termes de niveau de difficulté, de typologie du questionnement, de complexité et compétences mobilisées (<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/regard-sur-lenseignement-de-physique-chimie/evolution-de-lenseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie.html#c5534>).

L'évaluation est un enjeu pédagogique essentiel sur lequel nous aurons certainement l'occasion d'échanger. Celle-ci doit être régulière, fréquente et diversifiée dans ses modalités. La pratique d'une évaluation positive (c'est à dire qui ne soit pas simplement une note couperet, bien souvent facteur de démotivation) aide l'élève à identifier les progrès réalisés et les marges à exploiter. L'appropriation de leur note par les élèves, par des dispositifs spécifiques variés (production collective de barème, co-évaluation, auto-évaluation, etc.) doit être encouragée. Tous ces éléments peuvent contribuer à améliorer la réussite de chacun et à prévenir le décrochage scolaire, autant d'enjeux forts dans notre académie.

Par ailleurs, dans la continuité des « **Repères pour la formation en physique chimie au cycle terminal scientifique** », vous trouverez maintenant en ligne les documents suivants :

- « **Repères pour la formation pour le tronc commun STI2D STL** » à l'adresse : [http://eduscol.education.fr/physique-chimie/actualites/actualites.html?tx_ttnews\[tt_news\]=1637](http://eduscol.education.fr/physique-chimie/actualites/actualites.html?tx_ttnews[tt_news]=1637)

- « **Repères pour la formation pour les enseignements de spécialité de la série STL-SPCL** » : <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/actualiser-et-approfondir-ses-connaissances/les-colloques-et-les-seminaires/actes-du-seminaire-stl-spcl-2013.html>

Ces documents visent d'une part à positionner le cycle terminal par rapport à la classe de seconde en terme d'acquis, et d'autre part à préciser les objectifs à atteindre pour permettre aux élèves de poursuivre un parcours scientifique au-delà du baccalauréat.

Ces textes ne se substituent pas aux programmes officiels des classes de première et terminale, dont la lecture attentive est indispensable, en particulier en ce qui concerne les préambules qui éclairent pleinement les contenus et les objectifs de la formation. La liberté pédagogique est au cœur de sa mise en œuvre par le professeur : chaque document n'a donc dans ce domaine aucune visée prescriptive.

2) Le numérique en classe

La liste des professeurs habilités à enseigner l'informatique et les sciences du numérique (ISN) s'enrichit chaque année. Ces enseignants peuvent intervenir :

- en spécialité ISN en Terminale scientifique,
- en enseignement d'informatique et création numérique (ICN) en classe de seconde
- ou en classes de première des séries générales (S, ES et L), où cet enseignement a été introduit à la rentrée scolaire 2016.

Nous vous incitons vivement à s'engager dans cet enseignement d'autant plus que, pour la rentrée 2019, un nouvel enseignement obligatoire dédié aux sciences informatiques « sciences numériques », à hauteur d'une heure trente par semaine, sera mis en place en classe de seconde. En vous proposant l'an passé un sujet sur les cartes ARDUINO dans le cadre des ECE, nous avons pressenti l'importance de cet enseignement.

Le plan numérique pour l'éducation se déploie avec notamment un plan de formation pour bâtir une culture commune du numérique et permettre une intégration du numérique dans les pratiques d'enseignement. L'ambition du Plan numérique consiste précisément à créer des conditions favorables à la généralisation des usages pédagogiques du numérique.

La nécessité, pour les élèves, d'acquérir et de maîtriser les compétences numériques, est réaffirmée dans les nouveaux programmes.

Des banques de ressources numériques libres sont accessibles, notamment :

- **Le portail Eduthèque** <http://eduscol.education.fr/cid72338/-portail-de-ressources-eduthèque.html> donne accès gratuitement à des milliers de ressources pédagogiques numériques, sélectionnées et structurées avec l'aide du ministère.
- **Les banques de ressources numériques éducatives (BRNE)** sont composées de contenus multimédias interactifs et de services associés qui permettent la création d'activités et de parcours pédagogiques, le suivi et d'évaluation des élèves. Elles sont accessibles sur inscription à l'aide de votre adresse académique :
 - Sciences Cycle 3 : www.digitheque-belin.fr
 - Sciences Cycle 4 : <https://edu.tactileo.fr/logon>

N'hésitez pas à nous faire connaître vos pratiques pédagogiques innovantes, même ponctuelles.

Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information, CLEMI, peut aussi aider vos élèves à maîtriser les compétences liées à la communication orale et écrite, dans un projet transdisciplinaire (Presse lycéenne, Webradio...). Des formations sont proposées. <https://crdp.ac-amiens.fr/clemi/>

Enfin, le site « **Internet responsable** » <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/> met à disposition des ressources concernant les aspects juridiques des usages pédagogiques des nouvelles technologies et l'éducation aux médias.

3) Le laboratoire de sciences

Pour travailler en toute sécurité, nous vous incitons à consulter les fiches rédigées par l'Observatoire National de la sécurité et à (re)lire la fiche concernant la prévention des risques chimiques dans les salles de Travaux Pratiques (TP).

<http://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html>

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez joindre l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Nathalie Bury (ce.isst@ac-amiens.fr)

4) Évènements et concours scientifiques

- **La Fête de la science qui se déroulera cette année du 6 au 14 octobre 2018** (<https://www.echosciences-hauts-de-france.fr/communautes/fete-de-la-science-dans-les-hauts-de-france>). Pour cette 27^e édition, la Fête de la science s'empare de la **thématique des idées reçues** avec une double ambition : contribuer au débat public et développer l'esprit critique, notamment chez les jeunes, afin qu'ils puissent faire face à la désinformation et aux fausses nouvelles.

C'est l'occasion pour intéresser vos élèves dès ce début d'année. Il y a certainement une animation organisée près de votre établissement et nous vous encourageons à vous y rendre et à organiser un déplacement avec vos élèves. Certains professeurs organisent à l'occasion de la Fête de la Science des animations scientifiques dans leur établissement, ce qui est une excellente initiative. N'hésitez pas à nous faire connaître les actions spécifiques que vous mettez en œuvre à cette occasion.

- « **Sciences à l'École** » est un dispositif d'initiative ministérielle qui a pour but de soutenir et inciter des projets de culture scientifiques dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, lycées professionnels, classes préparatoires) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes. Ces actions sont fondées sur la pluridisciplinarité et le partenariat et favorisent l'innovation pédagogique. <http://www.sciencesalecole.org/>. Le dispositif « Sciences à l'École » propose de nombreuses actions comme « Astro à l'École », « Cosmos à l'École », « Experts à l'École », « Météo à l'École » et « Sismos à l'École ». Il pilote aussi différents concours comme :

- **C.Génial**

<http://www.cgenial.org> : Les deux concours, collège et lycée, sont organisés par Sciences à l'École avec des modalités d'inscription différentes : <https://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-c.genial>

- **Les Olympiades**

Olympiades de la Physique : <http://www.odpf.org/index.php>

Olympiades de la Chimie : <http://www.olympiades-chimie.fr/>

- **La Fondation « La main à la pâte**» continue à travailler en direction du collège, en proposant des contenus pédagogiques et des actions de développement professionnel cultivant une vision interdisciplinaire de la science. (<http://www.fondation-lamap.org/fr/college>), qui s'adresse à tous les enseignants intéressés par le travail en interdisciplinarité autour des sciences.

- **L'année 2018-2019** a été désignée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation comme « **l'année de la chimie de l'école à l'université** ». Le guide national est en ligne sur la page Eduscol correspondante : <http://eduscol.education.fr/cid123019/annee-de-la-chimie-2018-2019.html>

« **L'année de la chimie de l'école à l'université** » sera marquée par plusieurs événements d'ampleur nationale et internationale :

- Le « **Prix Pierre Potier des Lycéens** » - LGT, LP, LPO - opération nationale portée par la Société Chimique de France, l'Union des Industries Chimiques et la Fondation de la maison de la chimie. Ce prix permettra à des lycéens de toute la France de découvrir des projets menés dans le secteur de la chimie en faveur du développement durable et de désigner parmi eux le projet qui leur semble le plus innovant : <http://eduscol.education.fr/cid129500/prix-pierre-potier-des-lyceens.html>

- **Le 50ème congrès bisannuel de l'UICPA du 5 au 12 juillet 2019**
Créée en 1919, l'UICPA est une organisation non gouvernementale ayant son siège à Zurich, qui s'intéresse aux progrès en chimie, chimie physique, biochimie. Elle a pour membres des sociétés nationales de chimie et fait partie du conseil international pour la science.
- **Les 51ème Olympiades internationales de Chimie du 21 au 30 juillet 2019**
Les Olympiades internationales de chimie sont une compétition scientifique internationale de haut niveau destinée à un public scolaire et étudiant. Elles sont organisées depuis 1968 et rassemblent des élèves provenant de 70 à 80 pays.
<http://eduscol.education.fr/cid123019/annee-de-la-chimie-2018-2019.html>
- L'UDPPC lance un concours sur la classification périodique « **Concours Mendeleiev 2019** » :
<http://national.udppc.asso.fr/index.php/actualites-diverses/800-lancement-du-concours-mendeleiev-2019>

Sur notre site académique, <http://spc.ac-amiens.fr/>, dans l'onglet **CULTURE SCIENTIFIQUE-EDD**, vous trouverez les informations nécessaires sur les projets et actions de culture scientifique menés en France et dans l'académie d'Amiens. Nous vous incitons à accompagner les élèves dans les différents dispositifs possibles pour susciter de nouvelles appétences pour la physique-chimie.

Liste de diffusion de la culture scientifique : nous vous rappelons qu'une liste de diffusion a été créée pour vous tenir informés des événements scientifiques susceptibles d'intéresser vos élèves. Pour recevoir les messages de cette liste, vous devez vous abonner en envoyant un message à l'adresse : sympa@ac-amiens.fr avec comme objet du message : « subscribe liste.culture-scientifique-et-technique ». (Ne rien mettre dans le corps du message).

Par ailleurs, nous vous invitons à vous tenir au fait des dernières évolutions scientifiques (prix Nobel par exemple) pour apporter périodiquement des éléments nouveaux de culture scientifique à vos élèves, ce qui est également un levier pour susciter des vocations.

5) La réforme de l'évaluation des personnels enseignants

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2017. Elle comporte deux éléments complémentaires : **un accompagnement tout au long de votre parcours professionnel et des rendez-vous de carrière**, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. (<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>)

Lors des temps d'accompagnement, nous souhaitons que plusieurs documents soient mis à notre disposition :

- les fiches d'activités fournies aux élèves pendant la séance observée ;
- le cahier de textes de la classe (imprimé ou en ligne en prévoyant un moyen d'accès électronique avant l'inspection) ;
- une copie de chacune des évaluations portant la date de réalisation et de correction ;
- des cahiers d'élèves des différentes classes dont le professeur a la charge ;
- des copies d'élèves corrigées, significatives de la pratique d'évaluation ;
- le carnet de notes comprenant la moyenne de classe par évaluation (pour chaque trimestre) ;
- la progression annuelle et sa programmation ;
- la notice individuelle d'inspection ;

- tout document relatif à l'implication du professeur au sein de la communauté éducative, dans des actions de formation et des groupes de recherche pédagogique au niveau académique ou national.

Lors des entretiens individuels ou collectifs, les observations et les échanges pourront aussi s'articuler autour de :

- l'analyse des séances observées ;
- la diversité des pratiques pédagogiques mises en œuvre ;
- l'évaluation des élèves ;
- la prise en compte des outils numériques dans l'enseignement ;
- les compétences professionnelles attendues (définies dans le [BOEN n° 30 du 25 juillet 2013](#)).

Nous demandons à ceux d'entre vous qui exerceraient la fonction de professeur responsable de laboratoire à compter de cette rentrée de nous communiquer leur adresse de messagerie (académique) en précisant le nom du collègue qu'ils remplacent.

Nous sommes à votre écoute pour toute difficulté ou toute précision sur lesquelles vous souhaiteriez nous interroger. De même, nous vous recommandons de consulter votre messagerie académique régulièrement. Nous utiliserons ce service pour vous transmettre toute information professionnelle.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire qui, nous l'espérons, satisfera vos ambitions professionnelles et vos projets personnels.

Myriam AUBRY-MALOUNGILA et Karen LONGA